

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à L'articles 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction des Équipements Publics de la Wilaya de Tébessa informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 02 /DEP/2026 , Paru dans les quotidiens: ELMASSA en date du 19/01/2026 et LE PROVINCIAL en date du 13/01/2026 relatif à :

🕒 **Opération:** Réalisation d'un collège type 4/200 R – Dhokkara - à la Commune de Safsaf El Ouesra (Programme 2025)

🕒 **Projet :** Réalisation d'un collège type 4/200 R – Dhokkara - à la Commune de Safsaf El Ouesra

↪ **Tranche ferme :**

- Bloc pédagogique + Bloc administratif + Locaux annexes+ Vestiaires + Aménagement des espaces extérieurs (tranche 01)
+ Clôture extérieure.

↪ **Tranche conditionnelle 01 :**

- Amphithéâtre + Aménagement des espaces extérieurs (tranche 02) + Air de jeux .

↪ **Tranche conditionnelle 02 :**

- Demi- pension (200 Repas) .

↪ **Tranche conditionnelle 03 :**

- (05) Logements [2F3 + 2F4 + 1F5] .

projet	ETP	NIF	Montant en DA Après vérification	Délai	La note de l'offre technique/60	Critère de choix
↪ Tranche ferme : - Bloc pédagogique + Bloc administratif + Locaux annexes+ Vestiaires + Aménagement des espaces extérieurs (tranche 01) + Clôture extérieure.	GROUPEMENT -EURL QUBE SN GERANT: SAHNOUN NAOUFEL - SALHI IMANE	002404040777167 284160101287149	182.279.892,20	10 M	49.00	Le moins disant
↪ Tranche conditionnelle 01 : -Amphithéâtre + Aménagement espaces extérieurs (tranche 02) + Air de jeux .			29.552.698,00	04 M		
↪ Tranche conditionnelle 02 : (200 Repas) . - Demi- pension			21.965.064,03	05 M		
↪ Tranche conditionnelle 03 : - (05) Logements [2F3 + 2F4 + 1F5] .			32.133.455,76	05 M		
TOTAL			265.931.109,99	/		

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financières, se rapprocher des services de la direction des équipements publics de la wilaya de Tébessa au plus tard trois (03) jours à compter du 1^{er} jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Tous soumissionnaires contestant ce choix, peut introduire un recours auprès du comité des marchés publics de la wilaya dans un délai de 10 jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marchés, dans le bulletin officiel des marchés publics (BOMOP), la presse ou le portail des marchés publics, conformément à l'article 82 du décret présidentiel 15/247 Du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.